

Photographes amateurs et amoureux du patrimoine de Montmorency, à vos objectifs et smartphones !

CONCOURS PHOTO



CAPTURE TON PATRIMOINE



Sur le thème, "**Montmorency, Belle de nuit**", Amusez-vous à parcourir votre ville et à capturer son patrimoine (architectural, naturel, urbain, paysager...). 30 photographies seront sélectionnées et exposées lors des Journées Européennes du Patrimoine, du 20 au 22 septembre à la Bibliothèque Aimé Césaire.

Conditions de participation : Format JPEG/Row/6Mo minimum • Angle de prise de vue : libre (gros plan, vue panoramique, en plongée...) • 3 photographies maximum par personne • **Date limite d'envoi : 15 septembre 2019** • A préciser : vos noms, coordonnées, titre, date et lieu de la prise de vue • Informations et réception des photos : cgeoffroy@ville-montmorency.fr
Règlement disponible sur le site de la ville et à la bibliothèque Aimé Césaire.



MONTMORENCY



CONCOURS PHOTO DE LA VILLE DE MONTMORENCY

Du 22/07/2019 au 15/09/2019

RÈGLEMENT

Article 1 : Objet

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (21 et 22 septembre 2019), la Ville de Montmorency vous propose un grand concours photo, ouvert à tous sans condition d'âge, de lieu de résidence ou de nationalité.

Article 2 : Le thème du concours à respecter « Montmorency, Belle de nuit ». L'objectif étant d'inviter les Montmorencéens, petits ou grands, à valoriser ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine municipal (que celui-ci soit naturel, architectural ou urbain).

Concernant la forme des photos, tous les angles de prise de vue sont admis (plongées, paysages, panoramique, gros plans...) ainsi que les clichés en couleurs et en noir et blanc.

Article 3 : Quelques conditions que les participants devront respecter :

- Respecter le thème : « Montmorency, Belle de nuit »
- Format JPEG/Row/6Mo minimum
- Angle de prise de vue : libre (gros plan, vue panoramique, en plongée...)
- 3 photographies maximum par personne
- Date limite d'envoi : 15 septembre 2019
- À préciser : vos noms, coordonnées, titre, date et lieu de la prise de vue

Article 4 : Déontologie

Les œuvres présentées ne devront pas avoir été imprimées ou primées lors d'un précédent concours.

Article 5 : Les photographies sélectionnées par le jury seront exposées à la bibliothèque Aimé Césaire du 20 au 22 septembre 2019 à l'occasion des Journées du patrimoine. Ce concours ne donnera pas lieu à une remise de prix.

Article 6 : Les candidats seront avisés individuellement des résultats du concours.

Les membres du jury ainsi que leur famille ne seront pas autorisés à concourir. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : Le concours est ouvert à partir du 22/07/2019. La date limite de dépôt des clichés est arrêtée au 15/09/2019, à minuit.

Les photos devront être envoyées par courriel à : cgeoffroy@ville-montmorency.fr

Article 8 : Les organisateurs du concours se réservent pendant un an (soit jusqu'au 22/07/2020) les droits de publication (via le site de la ville, le bulletin municipal...) des photos sélectionnées par le jury, sous réserve de communiquer à leurs auteurs, avant parution, les références des publications. Celles-ci ne donneront pas lieu au versement de droits d'auteur.

Article 9 : Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité de leurs œuvres.

Article 10 : La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.



MONTMORENCY

